

ARRÊTÉ N° ARR2020 – 092



Le Maire de la ville de Wasquehal ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant les travaux de pose du réseau de chaleur par CLEVIA sur un ouvrage d'art pour le compte de COVALYS,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte avec circulation inversée sur la latérale et mise en place de déviation par la voie centrale, au droit des travaux situés :

Avenue de la Marne

**Dans le sens Tourcoing-Lille au droit de l'ouvrage d'art surplombant le canal de Roubaix
Entre les carrefours « Cartelot » et « Château Rouge »**

ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature **sera strictement interdit au droit des travaux permettant une mise en double sens de circulation sur la latérale entre le centre d'affaire Molinel et le carrefour « Cartelot ».**

ARTICLE 3

La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30Km/h au droit des travaux.

ARTICLE 4

Les travaux seront réalisés **du 15 juillet 2020 au 10 Aout 2020.**

ARTICLE 5

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation, installés 48 heures avant la date des travaux par la société Clévia – Eiffage Energie Systèmes- 10 Boulevard Marcel Dassault 69330 Jonage.

ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 25 Juin 2020

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE

1^{er} Adjoint



En charge de la voirie, de la communication, des NTIC, de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain